

PEUT-ON DÉFINIR LE HANDICAP ?

Essai pour tenter de cerner
l'indiscernable

Fabien Darne, septembre 2015
D'après le mémoire de master 2 recherche
en sciences de l'éducation
soutenu à l'université Lumière Lyon 2 en 2013

Tellement tentant de vouloir distribuer le monde entier selon un code unique ; une loi universelle régirait l'ensemble des phénomènes : deux hémisphères, cinq continents, masculin et féminin, animal et végétal, singulier pluriel, droite gauche, quatre saisons, cinq sens, six voyelles, sept jours, douze mois, vingt-six lettres. Malheureusement ça ne marche pas, ça n'a même jamais commencé à marcher, ça ne marchera jamais.

Georges Perec,
Penser/Classer,
Hachette, 1985

PLAN

- ◉ En guise d'introduction

1. Une histoire de mots

2. Peut-on le définir ?

3. Etymologie

4. L'histoire d'un mot

5. Proxémie sémantique du mot handicap

6. Alors quel mot choisir ?

7. Concept dur ou concept mou ?

- ◉ En guise de conclusion

Qu'en est-il de la déficience intellectuelle ?

EN GUISE D'INTRODUCTION...

- Depuis toujours, langage courant, définition médicale et classification administrative se télescopent et parfois se contredisent pour tenter de définir l'indéfinissable différence entre les hommes, oscillant entre une inégalité de nature et une inégalité de droit, en passant par une conception plus systémique et environnementale.

1. UNE HISTOIRE DE MOTS

Adaptable, aliéné, anormal, anormal médical, arriéré, attardé, autiste, aveugle, boiteux, bossu, cinglé, chronique, crétin, débile, déficient, dégénéré, demeuré, désavantagé social, déviant, difforme, diminué, dys (-lexique, -phasique, -praxique, etc.), élève à besoins éducatifs particuliers, estropié, fou du village, handicapé, idiot, imbécile, imbécile moral, IMC1, impotent, inadaptable, inadapté, incurable, inéducable, infirme, incapable, invalide, malentendant, malformé, mongol, muet, mutilé, non-voyant, paralysé, paralytique, personne à mobilité réduite, personne dépendante, retardé, semi-adaptable, sourd, taré,

1. UNE HISTOIRE DE MOTS

- ◉ Tous ces termes, qu'ils soient familiers ou scientifiques, ont désigné ou désignent encore, à des degrés de précision divers, des personnes en situation de handicap, expression générique la plus « *socialement acceptable* » ou « *politiquement correcte* » aujourd'hui. Ils témoignent de la volonté comme de la difficulté que nous avons à nommer cette différence.
- ◉ Certains de ces mots résonnent à nos oreilles du XXI^e siècle avec plus de violence que d'autres considérés comme moins péjoratifs, mais ils traduisent tous la tonalité d'une époque et la place que nous sommes capables de faire à ces personnes « *autrement capables* ».
- ◉ En tout état de cause, cette litanie nous confirme que « *Le langage est l'invention qui permet à l'humanité d'être en contact avec elle-même. C'est aussi le plus puissant outil de manipulation et d'exclusion.* » [Developmental Disabilities and the legal system : A training package, Vancouver, Canada (2002)]

2. PEUT-ON LE DÉFINIR ?

- De ce mot, handicap, il devrait être si facile de donner une définition universelle et consensuelle, qu'en faire un paragraphe dans un mémoire relèverait presque du « *remplissage* » ! Or, si l'on connaît maintenant bien l'histoire de ce mot si particulier grâce notamment aux travaux en France de Henri-Jacques Stiker ou de Christian Rossignol et de Jacques Côté ou Patrick Fougeyrollas au Canada (Québec), il n'en va pas de même de ses définitions scientifique, juridique ou administrative, tant les auteurs, plus ou moins partisans, et les législateurs, plus ou moins avisés, ont mis un soin tout particulier à brouiller les pistes et à embrouiller le citoyen...

3. ETYMOLOGIE

- ◉ Handicap - hand in cap, étymologiquement « *la main dans le chapeau* » - est à l'origine un mot anglais désignant un jeu de hasard. Il fait sa première apparition dans la langue anglaise écrite au XVIIe siècle avec Samuel Peppys, à Londres.
- ◉ Anobli par le sport, notamment par les compétitions hippiques - courses avec handicap, repris par de grands auteurs français au début du XXe siècle, (Maurois, Gide), intégré officiellement dans le Dictionnaire de l'Académie française dès 1913, le mot est adopté par les travailleurs sociaux et les associations s'occupant des personnes avec des infirmités ou des incapacités, comme moins réducteur, moins stigmatisant que les termes jusqu'alors employés, surtout à partir des années cinquante.

4. L'HISTOIRE D'UN MOT

- Il est définitivement admis dans la loi de 1957 sur les travailleurs handicapés et surtout par celle du 30 juin 1975 « *en faveur des personnes handicapées* ».
- Accepté en France, c'est aux Etats-Unis, pays pour lequel le principe de la non-discrimination est érigé en système de relations sociales, qu'il sera mis au ban du vocabulaire pour être remplacé, à partir des années quatre-vingts, par un mot d'origine française (*dishabile* aujourd'hui intraduisible), *disability*.

5. PROXÉMIE SÉMANTIQUE DU MOT HANDICAP

- En saisissant le terme handicap dans l'extraordinaire outil de proxémie sémantique mis en ligne par le Centre National de Recherches Textuelles et Linguistiques¹, on constate qu'avec la notion de surcharge rappelant le sens lié aux compétitions hippiques, les termes d'infériorité et d'infériorisation restent encore les plus proches - synonymes - d'un point de vue sémantique. L'illustration suivante [figure 1] est une représentation spatiale pondérée en trois dimensions de la position sémantique du mot handicap dans la langue française² avec vingt sommets correspondant aux « voisins ».

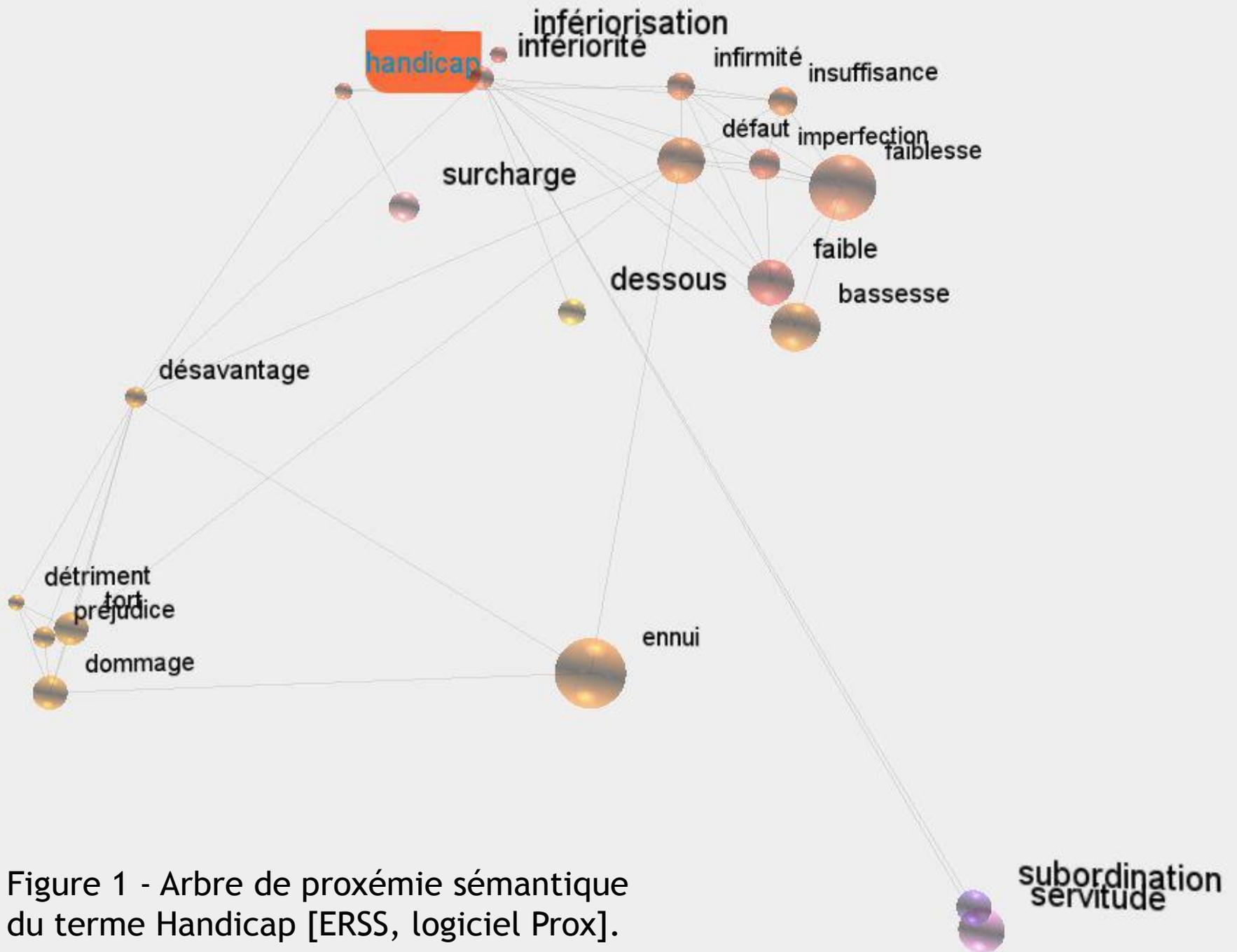


Figure 1 - Arbre de proxémie sémantique du terme Handicap [ERSS, logiciel Prox].

5. PROXÉMIE SÉMANTIQUE DU MOT HANDICAP

- Plusieurs zones sémantiques se détachent clairement. Un premier groupe se distingue autour de désavantage qui regroupe détriment, tort, préjudice, dommage, on est là dans le registre du préjudice, ce qui peut donner lieu à réparation. Un deuxième groupe autour de la notion d'infériorité qui regroupe infirmité, insuffisance, défaut, imperfection, faiblesse, faible, bassesse, on est ici dans le registre de la déficience et donc du manque. Les autres termes sont isolés - surcharge - ou non directement connectés - dessous et ennui. Il nous semble important de relever qu'il n'apparaît, à cette échelle de vingt occurrences, aucune zone sémantique autour des notions d'activité, de participation ou d'autonomie.

6. ALORS QUEL MOT CHOISIR ?

- ⊙ Patrick Fougeyrollas écrit au sujet de cette difficulté à nommer le handicap :
- ⊙ *Plus qu'un simple instrument de communication, le langage illustre la façon dont on se représente mentalement une réalité. Il n'est donc pas étonnant que les mots employés pour parler des personnes handicapées aient fait l'objet d'une remise en question parallèle à l'évolution de leur place dans la société. [Coll., 1984]*

7. CONCEPT DUR OU CONCEPT MOU ?

- ◉ Au travers de ce tour d'horizon du concept de handicap il apparaît que non seulement ce terme n'est pas opérant techniquement et n'est d'aucune aide dans l'action quotidienne mais encore que les professionnels qui travaillent à l'inclusion des personnes qu'ils accompagnent perçoivent combien son usage est contre-productif parce que stigmatisant.
- ◉ Tout d'abord parce que le handicap n'est pas un concept scientifique mais sociologique, juridique ou administratif, lié au contexte social et qu'ensuite, à vouloir trancher une bonne fois pour toutes cette question, l'on peut s'interroger sur le risque d'enfermement des personnes dans une définition qui semblerait alors définitivement efficiente.

7. CONCEPT DUR OU CONCEPT MOU ?

- D'un point de vue épistémologique, le concept de handicap est un concept qui peut être qualifié de dynamique et circulaire, extrêmement suspect de performativité. Dynamique car évoluant selon le contexte et un ensemble quasi infini de paramètres ; circulaire car miroir ontologique de l'observateur et de la société qui le définissent ; performatif car il produit l'effet qu'il décrit. Nombreux sont ceux qui pensent que la désignation vaut assignation¹ et risque de désaffiliation². Il semble qu'à ce titre la situation de la déficience intellectuelle soit emblématique de cette sorte d'autopoïèse³.

EN GUISE DE CONCLUSION

- En guise de conclusion, retenons alors avec Christian Rossignol que « *la définition du "handicap" comme résultat d'une décision administrative est, à ce jour, la seule définition opératoire connue* » [Rossignol, 2007].
- A ce stade de la réflexion, l'expression *personne désignée comme handicapée*⁴ nous semble devoir être utilisée d'une manière générique, expression qui semble le mieux convenir dans le cadre théorique ainsi défini.

Au nom de quelle légitimité, de quelle gestion raisonnable, condamne-t-on des êtres humains à demeurer des sous-hommes, des parias exclus de la vie, de la dignité et de toute rétention à la raison ? Nous avons bâti autour d'eux autant de murs que de théories, de classifications de toutes sortes et d'idées fausses. Peut-être est-il temps de reconnaître tout ce qui les enferme et leur accorder le droit d'être ce qu'ils sont.

Nicole Diederich,
Les naufragés de l'intelligence,
Syros, 1990